

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Fonction publique 4.1
personnels titulaires et
stagiaires de la F.P.T.

Tableau des effectifs

DATE DE CONVOCATION

7 juin 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**

Nombre de présents : **16**

Nombre de votants : **29**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-06-25

L'an deux mil vingt quatre
le treize juin à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. JEANJEAN –
Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Mme MEZRAR
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à Francis GESLIN
M. MIZABI à Mme VANDEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M. GOMIS
M. LEMAIRE à Mme QUOD-MAUGER
Mme DUVAL à M. ROGERET
M. PETIT à Mme BARRIERE
M. FRESSEL à Mme CREVON
M. BIGOT à Mme BOSQUIER
M. BULARD à Mme DESANGLOIS
Mme FRIBOULET à M. LE NOE

Mme Malinge est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément au Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Eu égard aux évolutions statutaires de certains agents, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20240613-2024-06-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Affichage : 18/06/2024

Au 1^{er} juillet 2024

➤ Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
2	Adjoint technique – temps complet	2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
3	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	3	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade

➤ Filière administrative :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade

Au 1^{er} septembre 2024

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Infirmière en soins généraux – temps non complet (17h30/35h)	1	Adjoint technique – temps complet	Modification organisation de la structure la Galipette

Vu

Le Code Général des collectivités territoriales ;

Le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L522-23 à L522-31 ;

Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

La délibération du Conseil Municipal n°2007/07/88 fixant les règles d'avancement de grade ;

Les lignes directrices relatives à l'avancement de grade validées en Comité technique du 17 juin 2021 ;

Considérant

Les souhaits d'évolution recensés au sein des services municipaux ;

La volonté de tenir compte des avancements et des changements de grade dont les agents peuvent bénéficier au 1^{er} juillet 2024 dès lors qu'ils répondent aux critères des lignes directrices de gestion ;

Le départ de l'infirmière de la structure petite enfance la Galipette,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20240613-2024-06-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Affichage : 18/06/2024

La modification de l'agrément du multi-accueil en février 2024 et l'obligation de répondre au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants crèches, nos besoins en terme d'effectifs viennent à évoluer,

Qu'en conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit dans les emplois permanents titulaires/stagiaires :

Au 1^{er} juillet 2024

➤ Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
2	Adjoint technique – temps complet	2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
3	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	3	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade

➤ Filière administrative :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade

Au 1^{er} septembre 2024

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Infirmière en soins généraux – temps non complet (17h30/35h)	1	Adjoint technique – temps complet	Modification organisation de la structure la Galipette

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20240613-2024-06-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Affichage : 18/06/2024